

# 16018/24 LIMITE

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2024/2025

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 11 décembre 2024

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 11 décembre 2024

## TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

DÉCISION DU CONSEIL visant à autoriser le haut représentant à ouvrir des négociations avec la République de Côte d'Ivoire en vue d'un accord relatif au statut de l'initiative de l'Union européenne en matière de sécurité et de défense en faveur des pays d'Afrique de l'Ouest situés dans le golfe de Guinée

E 19318



**Ce document est disponible auprès du  
secrétariat de la commission des Affaires  
européennes.**